



CONSORTIUM

des médias communautaires
de langues officielles
en situation minoritaire

of Official Language Minority
Community Media

Les médias communautaires de langues officielles, les grands oubliés du projet de réforme des langues officielles

Mémoire du Consortium des médias communautaires
de langue officielle en situation minoritaire,

présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles,

dans le cadre de son étude du le projet de réforme des langues officielles
dévoilé le 19 février 2021 par la ministre du Développement économique et
des Langues officielles, Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada.

Le 31 mai 2021

Personne contact pour le Consortium des médias communautaires
de langues officielles en situation minoritaire :

Linda Lauzon, directrice générale

Réseau.Presse

dg@reseaupresse.ca

Bureau : 613-241-1017, poste 101

Introduction

- [1] Le Consortium des médias communautaires de langue officielle en situation minoritaire (le « Consortium ») est une alliance de Réseau.Presse, de l'Alliance des radios communautaires du Canada (l'« ARC du Canada »), du Quebec Community Newspapers Association (« QCNA») et du English-Language Arts Network (« ELAN »), soit les quatre organismes représentant les intérêts du secteur des médias communautaires de langues officielles en situation minoritaire dans son ensemble. Depuis 2016, les quatre organismes du Consortium ne parlent que d'une seule voix à l'égard de plusieurs enjeux touchant quelque 105 journaux et radios communautaires.
- [2] Créée en 1976, **Réseau.Presse** (aussi connu comme l'Association de la presse francophone) constitue l'unique réseau de journaux de langue française publiés au Canada à l'extérieur du Québec. Sur le Consortium, il représente les intérêts des journaux communautaires dont le lectorat s'élève à plus de 500 000 francophones et francophiles. Réseau.Presse agit à titre de porte-parole du sous-secteur des médias écrits de langue française en milieu minoritaire au Canada.
- [3] Fondée en 1991, l'**ARC du Canada** a pour mission de contribuer à l'épanouissement du français en situation minoritaire par la création, le maintien et le développement d'un ensemble de radios communautaires. L'ARC du Canada regroupe des stations de radio communautaire diffusant dans huit provinces et deux territoires, qui comptent plus de 300 000 auditeurs. L'ARC du Canada agit à titre de porte-parole du sous-secteur des radios communautaires de langue française en milieu minoritaire au Canada.
- [4] **QCNA** est voué au développement professionnel et économique des journaux communautaires anglophones du Québec et de leurs entreprises depuis 1980. Regroupant 30 journaux qui desservent environ 824 000 personnes. QCNA agit à titre de porte-parole du sous-secteur des médias écrits de langue anglaise en milieu minoritaire au Québec.
- [5] **ELAN** pour sa part est un lieu de rencontre pour les artistes anglophones et travailleurs culturels de divers disciplines et régions du Québec, où elles et ils peuvent partager leurs compétences et ressources, réunir de nouveaux publics, développer de nouvelles collaborations, chercher des financements, défendre leurs intérêts, et faire cause commune avec la communauté artistique francophone. ELAN représente les intérêts de 5 stations de radio desservant des communautés anglophones en situation minoritaire et agit à titre de porte-parole du sous-secteur des radios communautaires de langue anglaise en milieu minoritaire au Québec.
- [6] Plus de 2 millions de Canadiens et de Canadiennes vivant au sein de communautés de langue officielle en situation minoritaire sont desservis par des journaux et des radios communautaires. Une grande partie des lecteurs et des auditeurs du secteur des médias communautaires de langues officielles en situation minoritaire vivent au sein de communautés géographiquement plus éloignées qui ne sont pas celles dont traitent presque toujours les médias dominants. La vitalité de ses communautés se trouve fragilisée par cette réalité.

- [7] L'avenir des communautés de langue officielle en situation minoritaire dépend largement de leur accès à des médias communautaires de qualité. Ils sont les seuls vrais médias de proximité et les seuls qui ont le mandat et qui couvrent multiples enjeux et événements locaux.
- [8] Dans la prochaine section, le Consortium **(A)** soulève l'absence évidente de reconnaissance des médias communautaires dans le projet de réforme des langues officielles. Ensuite, le Consortium **(B)** émet sa recommandation au comité.

A) Les médias communautaires de langues officielles en situation minoritaire, les grands oubliés

- [9] Dans son mémoire présenté au Comité permanent du Sénat sur les langues officielles en juin 2018, le Consortium des médias communautaires de langues officielles en situation minoritaire proposait plusieurs pistes de solution pour soutenir les radios et les journaux en situation minoritaire.
- [10] Pourtant, le projet de réforme des langues officielles ne mentionne aucunement les médias communautaires de langues officielles en situation minoritaire.
- [11] Le gouvernement semble avoir voulu fondre les médias communautaires de langues officielles dans le secteur institutionnel ou le mouvement associatif.
- a. « Prendre l'engagement d'appuyer les secteurs clés pour la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire (par exemple l'immigration, le continuum en éducation, la gestion scolaire via les commissions et conseils scolaires, la santé, la culture, la justice et les autres services) et de protéger et de favoriser la présence d'institutions fortes pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. »
- [12] Les quelques 105 médias communautaires ne sont pas des associations, ni des institutions, ils sont des médias de proximité à part entière qui servent l'intérêt public, protègent la démocratie, informent les communautés sur les enjeux locaux et sont des diffuseurs de la culture franco-canadienne.
- [13] Ce qui est alarmant est que le projet de réforme des langues officielles présenté semble vouloir attribuer uniquement à Radio-Canada les capacités de protéger, promouvoir et favoriser l'apprentissage des deux langues officielles, ainsi que de contribuer au rayonnement du français et d'être un vecteur de culture francophone.
- [14] Radio-Canada est mentionné 17 fois dans le projet de réforme contre 0 pour les médias communautaires.
- [15] Pourtant, malgré la pandémie qui afflige le pays depuis 2020, la consommation de médias communautaires par les Canadiens et Canadiennes en situation minoritaire n'a pas faibli, bien au contraire, la consultation des articles en ligne des journaux communautaires a augmenté de 25% à 35% et, pour leur part, les cotes d'écoute des radios de 15% à 20%.

- [16] Cette croissance démontre sans l'ombre d'un doute l'importance, voire la nécessité, des médias de proximité tels les 105 médias communautaires de langues officielles en situation minoritaire comme service essentiel.

B) Ajout au projet de réforme des langues officielles

- [17] La crise des médias communautaires est connue depuis toujours. Plusieurs comités parlementaires ont souligné les difficultés auxquelles les médias communautaires ont été et sont toujours confrontés et ont déjà formulé des recommandations afin d'adresser celles-ci.
- [18] Par exemple, dans le cadre de son étude sur les changements à la *Politique de communication du gouvernement du Canada*, le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes concluait en 2017 que « le virage numérique et la promesse du gouvernement de réduire sensiblement les dépenses en publicité pourraient avoir des conséquences préoccupantes », notamment celle d'« amener le gouvernement à privilégier le numérique au détriment des médias traditionnels »¹. Ce comité notait également « que la stratégie de communication du gouvernement axée sur le numérique risque de n'être pas parfaitement adaptée à la réalité dans la mesure où de nombreux Canadiens visés par les programmes et les services sont plus facilement joignables par les médias traditionnels, comme la télévision, la radio et les médias imprimés »². Au terme de son étude, ce comité de la Chambre des communes recommandait notamment que « le gouvernement du Canada augmente la publicité dans les journaux [...] communautaires et dans d'autres médias locaux de manière à ce qu'il respecte la directive selon laquelle les communications doivent être adaptées aux besoins variés du public en matière d'information »³.
- [19] Le Comité permanent du Patrimoine canadien de la Chambre des communes, dans le cadre de son étude sur les médias et les communautés locales, publiait en 2017 un rapport intitulé « Bouleversements dans le paysage médiatique canadien : un monde en transformation », au terme duquel il énonçait le principe suivant :

De par leur importance en tant que reflet de la diversité canadienne et pilier de notre démocratie, le gouvernement du Canada doit mettre en œuvre les mesures nécessaires pour soutenir l'existence de médias libres et indépendants et du journalisme local⁴.

Ce comité recommandait notamment que le gouvernement fédéral offre « un meilleur soutien aux médias écrits autochtones, ethnoculturels et de langue officielle en situation minoritaire »⁵ et « que

¹ Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, [Atteindre les Canadiens au moyen de publicités gouvernementales efficaces](#) (décembre 2017) à la p 43.

² *Ibid* à la p 35.

³ *Ibid* à la p 44.

⁴ Comité permanent du Patrimoine canadien, [Bouleversements dans le paysage médiatique canadien : un monde en transformation](#) (juin 2017) à la p 8.

⁵ *Ibid* à la p 43.

les institutions fédérales diffusent davantage d'information dans les communautés ethniques, autochtones et de langue officielle »⁶.

- [20] En juin 2018, le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes a rendu son rapport après avoir examiné les programmes d'appui aux médias des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ce comité notait qu'« au cours des dernières années, le gouvernement du Canada s'est désengagé de ses responsabilités envers les médias des communautés de langue officielle en situation minoritaire en diminuant considérablement la part des achats publicitaires acheté[s] auprès d'eux »⁷. Ses recommandations incluent une demande que le Conseil du Trésor modifie la *Politique sur les communications et l'image de marque*⁸ pour que celle-ci mentionne expressément que les « administrateurs généraux » des institutions fédérales doivent « [a]tteindre les objectifs de la *Loi sur les langues officielles*, tels que décrits aux articles 11, 30 ainsi qu'aux paragraphes 41(1) et 41(2) de la [*Loi sur les langues officielles*] »⁹.
- [21] Le Commissariat aux langues officielles du Canada, quant à lui, remarquait dans son rapport d'enquête de 2017, que « les institutions fédérales ont nettement adopté le virage Internet pour leur publicité et que ce virage s'est amplifié depuis quelques années, ce qui a eu pour effet de réduire considérablement la part de l'assiette publicitaire des journaux et des radios communautaires à travers le pays »¹⁰. Pis encore, le Commissariat concluait que le Bureau du Conseil privé, le Secrétariat du Conseil du Trésor, le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et le ministère du Patrimoine canadien « n'ont [pas] fait preuve de leadership en ne réagissant pas à une situation manifestement connue de tous et qui pouvait nuire aux outils de développement et d'épanouissement que sont les journaux et les radios communautaires »¹¹. Le Commissariat recommandait conséquemment que le gouvernement fédéral adopte des mesures positives, conformément à ses obligations en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*¹².
- [22] Cela étant dit, rien dans le document de réforme ne semble avoir tenu de tels appuis.

⁶ *Ibid* à la p 56.

⁷ Comité permanent des langues officielles, [Les médias à l'ère numérique : arrimer les nouvelles tendances aux responsabilités fédérales envers les communautés de langue officielle en situation minoritaire](#) (juin 2018) à la p 4 [Comité permanent des langues officielles, *Les médias à l'ère numérique*].

⁸ Secrétariat du Conseil du Trésor, [Politique sur les communications et l'image de marque](#), mise à jour en 2016.

⁹ *Ibid* à la p 24.

¹⁰ Rapport final CLO, *supra* à la p 33.

¹¹ *Ibid* à la p 34.

¹² *Ibid* à la p 36.

[23] Le Consortium demande que votre Comité profite de son étude du projet de réforme sur les langues officielles pour faire reconnaître le rôle et l'importance des médias communautaires de langues officielles en situation minoritaire comme moteur de vitalité des communautés qu'ils desservent, et ainsi recommander que le projet de réforme soit bonifié pour reconnaître et assurer expressément, et à non amalgamé au secteur institutionnel ou au mouvement associatif, la protection et le développement des médias communautaires à part entière.